



La qualité pour l'artisan

Déclaration de performances conformément à l'annexe II du règlement (UE) n° 305/2011



1955 Alfa Rufol varia X SD

N° DoP: 19555015-0001

Code d'identification / Type de produit

1955 5015

Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre identificateur permettant le repérage du produit de construction

Numéro de lot : voir l'emballage du produit

Utilisation prévue du produit de construction

**Feuilles souples d'étanchéité – Plastique et élastomère
Feuilles pare-vapeur – Définitions et caractéristiques**

Nom et adresse de contact du fabricant

Alfa GmbH
Ferdinand-Porsche-Str. 10
73479 Ellwangen / Allemagne
Tél.: +33 (0)9 86 87 86 05
alfa-direct.fr

Nom et adresse de contact du représentant légal mandaté pour ces missions

Sans objet

Système de notation et de vérification de la constance des performances du produit de construction

Système 3

Pour les déclarations de performance concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée

Institut pro testování a certifikaci a.s., Divize CSI - Centrum stavebního inženýrství, Pražská 16, Praha 10 - Hostivar, PSC 102 00 Oznamovaný subjekt 1023

Dans le cas d'une déclaration de performance concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée

Sans objet



La qualité pour l'artisan

Déclaration de performances conformément à l'annexe II du règlement (UE) n° 305/2011

Caractéristiques principales	Performances / Point de consigne	Spécification technique
Réaction au feu :	Classe E	EN 13984:2013
Résistance à la pénétration de l'eau (Sd) :	✓	
Perméabilité à la vapeur d'eau (Sd) :	4 m (-2 / +6)	
Perméabilité à la vapeur d'eau (Sd) :	0,2 – 25 m	
Résistance à l'impact :	npd	
Résistance de l'assemblage :	npd	
Résistance à la traction longitudinale / transversale :	> 250 / >250 N / 50mm	
Résistance à la déchirure longitudinale / transversale :	> 200 / >200 N	
Résistance aux alcalis :	✓	
Résistance au vieillissement artificiel vieillissement :	✓	
Substances dangereuses :	npd	

Les performances du produit correspondent aux performances déclarées. Le fabricant est seul responsable de l'établissement de cette déclaration de conformité.

Signé pour le fabricant et au nom du fabricant par

Arne Kochler, directeur général
Ellwangen, 09.03.2026